

L'an deux mil dix-sept le jeudi vingt-neuf juin à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis à l'Hôtel de Ville de CHINON, Place Général de Gaulle à Chinon (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : VENDREDI 23 JUIN 2017

PRESENTS

M. C.BORDIER - M. B.CHATEAU - M. L.CHAUVELIN - MME A.CHEVALIER - MME C.DELAGARDE - M. R.DELAGE
M. Y.DESBLACHES - M. J.L.DUPONT - M. D.FOUCHÉ - MME MF.GENET - M. D.GODOY - MME F.GRANDIN
MME M.GREAULT CHIONNA - M. D.GUILBAULT - M. P.GUILLARD - MME G.HAILLOT - M. D.HANNEQUART
MME F.HENRY - MME C.LAMBERT - MME C.LEROY - M. M.LESOURD - M. J.L.MARTINEAU - MME M.MILLET
M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. M.PAVY - MME V.POYART - MME I.RAIMOND PAVÉRO
M. J.SCHUBNEL - M. G.THAREAU

ABSENCES OU REPRESENTATIONS

M. J.ALBERT avait donné pouvoir à MME A.CHEVALIER
M. C.BAUDRY avait donné pouvoir à M. D.MOUTARDIER
M. J.V.BOUSSENET avait donné pouvoir à M. J.L.DUPONT
M. P.CHARRIER avait donné pouvoir à M. Y.DESBLACHES
M. D.DAMMERY avait donné pouvoir à MME MF.GENET
M. S.GOURON avait donné pouvoir à M. B.CHATEAU
MME M.LUNETEAU avait donné pouvoir à M. M.PAVY
M. J.MANCEAU avait donné pouvoir à M. C.BORDIER
MME C.PERIN-BESNARD avait donné pouvoir à M. D.GUILBAULT
M. M.PLOUZEAU avait donné pouvoir à M. J.L.MARTINEAU
MM. M.FERRAND, A.MARTIN, S.PINAUD, B.SICOT, MME T.MERCIER

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 46
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS : 41
NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 15 dont 10 membres ont donné pouvoir



Secrétaire de séance : Jean SCHUBNEL

PRESENTATION

Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, expose :

Le Règlement Intérieur et les tarifs de la Ludothèque du Véron n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour depuis la fusion des Communautés de Communes en janvier 2014.

La grille des tarifs reste inchangée pour les prêts de jeux et l'adhésion mais il est proposé une évolution concernant les pénalités de retard.

La Commission Enfance Jeunesse réunie le 29 mai 2017 a émis un avis favorable sur les modifications du règlement intérieur de la Ludothèque du Véron et ses tarifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur de la Ludothèque du Véron applicable au 1^{er} septembre 2017 qui sera annexé à la délibération,

- et approuve les tarifs de la Ludothèque du Véron comme suit, applicables au 1^{er} septembre 2017 :

- | | | |
|-----------------------|------|---|
| ▪ Adhésion annuelle | 10 € | Valable 12 mois à compter de la date d'adhésion |
| ▪ Emprunt de jeu | 1 € | Par jeu pour 3 semaines |
| ▪ Pénalités de retard | 1 € | Par semaine de retard et par jeu pour les 4 premières semaines |
| | 5 € | Par semaine de retard et par jeu au-delà des 4 premières semaines de retard |

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le
Et de la transmission en sous-préfecture le
Le Président, Jean-Luc DUPONT

- 6 JUIN 2017

6 JUIN 2017

Pour copie conforme
Le Président, Jean-Luc DUPONT

